

Le 6 août 2021

Suite à sa saisine relative à la loi de gestion de la crise sanitaire, le Conseil constitutionnel a rendu hier une décision d'opportunité en faisant prévaloir le droit à la santé sur une série d'autres droits.

Dans l'attente des décrets d'application, cette loi instaure l'élargissement du pass sanitaire à de nombreuses activités de la vie quotidienne : elle s'appliquera à partir de ce lundi et les salarié-es de la restauration commerciale et des activités de loisirs devront eux être porteurs d'un pass au 31 août prochain. Son application est pendante dans les centres commerciaux surtout quand on voit avec quelle propension les préfets, qui prendront la décision, autorisent leur ouverture dominicale.




Le pass « sanitaire », un tour de passe-passe

Nos syndicats alertent sur les tensions que sa mise en place va occasionner entre salarié-es, avec les employeurs et aux portes des entreprises concernées. Ils s'inquiètent aussi qu'elle perdure au-delà du 15 novembre 2021, date retenue pour en faire le bilan, et de l'étendue de son champ d'application.





Nous sommes également à disposition du personnel de nos professions pour riposter sur le terrain juridique en cas de suspension sine die des contrats de travail et de licenciements, toujours possibles pour cause de désorganisation de l'entreprise : on va ainsi priver de salaire un salarié sans pass qui n'est pas contagieux mais laisser en travailler un autre qui, bien que vacciné donc en possession du pass, peut néanmoins l'être ! Il en sera de même en cas d'application anticipée ou illégale de ce dernier. C'est aussi par l'action collective et la grève que nous pourrons faire reculer les menaces et les sanctions.

Nous appelons enfin à rejoindre les mobilisations en cours en récusant toute instrumentalisation raciste, réactionnaire et politicienne de ces dernières. Cinq ans d'autoritarisme et de régression sociale, ça suffit ; vaccinés comme pas encore vaccinés, nous sommes tous et toutes concernés !

CONTRE

-  le pass précarité
-  rendre les tests payants
-  les réformes de l'assurance chômage et retraite

POUR

-  l'interdiction des licenciements, en particulier dans les entreprises aidées par l'État
-  l'augmentation des salaires pour le personnel en première ligne
-  la levée des brevets pour une stratégie mondiale contre la pandémie
-  des moyens pour l'hôpital public